

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 854

16 novembre 1999

**SOMMAIRE**

Emerging Markets Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	page 40946	Morgan Stanley Dean Witter, Sicav, Luxembourg 40974
Euromodal-Sud, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40954	Mota Amaral et Fils, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40976
Europe-Net, A.G., Luxembourg . . . . .	40947, 40948	MPS-Partners, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40977, 40978
Euro Traders S.A., Howald . . . . .	40948, 40950	New Holland Luxembourg S.A., Luxembg 40978, 40982
GMP, Le Groupe Must Partener S.A., Luxembourg 40960		New Li-Fa, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40983
Helmets Production International S.A., Luxembourg . . . . .	40951, 40953	Nicolux, S.à r.l., Steinfort . . . . . 40982, 40983
Hermina Holding S.A., Strassen . . . . .	40950, 40951	Nippon Assets Investments S.A., Luxembourg . . . 40983
Horsch Entsorgung, G.m.b.H., Luxembourg 40953, 40954		Oblirenta Conseil S.A., Luxembourg . . . . . 40984
Iberlux, S.à r.l., Frisange . . . . .	40958	Ordos S.A., Luxembourg . . . . . 40984
I.G.I. S.A., Steinfort . . . . .	40954, 40955	Oxylux S.A., Esch-sur-Alzette . . . . . 40984
Imex Processing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40956	Padus S.A., Luxembourg . . . . . 40984
Immobilia Modigliani, Société Civile Familiale, Dudelange . . . . .	40956, 40957	Participations Financières Internationales S.A., Luxembourg . . . . . 40985
Italimpex S.A., Luxembourg . . . . .	40955	Petite Afrique Immobilière S.A., Luxembourg . . . 40987
Jawar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40958	Petula S.A., Luxembourg . . . . . 40984, 40985
J.B.I. Associates S.A., Luxembourg . . . . .	40959	Phenix Mezzanine, Sicav, Luxembourg . . . . . 40985
Juwe Gare, S.à r.l., Munsbach . . . . .	40959	Philadelphia S.A., Luxembourg . . . . . 40985
Kappweiler François, S.à r.l., Mersch . . . . . 40957, 40958		Pinas S.A., Luxembourg . . . . . 40986, 40987
KB Districlick Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	40960	Praetor Gestion S.A., Luxembourg . . . . . 40987
KB Fixobli, Sicav, Luxembourg . . . . .	40960	Prime Merchants S.A., Luxembourg . . . . . 40988
(Heinrich) Köhler Baugesellschaft, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	40958, 40959	Procyon Holding S.A., Luxembourg . . . . . 40988
Kubelek S.A., Luxembourg . . . . .	40961	ProLogis Belgium, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40989
Lebanon Holdings, Sicaf, Luxembourg . . . . .	40962	ProLogis Czech Republic, S.à r.l., Luxembourg . . 40989
Lids, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	40962	ProLogis France, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40989
Lilliput S.A., Luxembourg . . . . .	40961	ProLogis France I, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40989
Lintex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40962	ProLogis Hungary, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40989
Litco S.A., Luxembourg . . . . .	40968	ProLogis International Fund, S.C.A., Luxembourg 40990
LM Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . 40968, 40969		ProLogis Italy, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40990
Lonimag S.A., Luxembourg . . . . .	40966, 40967	ProLogis Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . 40990
Luxonen S.A.H., Senningerberg . . . . .	40970	ProLogis Netherlands, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40990
Macinvestments S.A., Luxembourg . . . . .	40972, 40973	ProLogis Netherlands I, S.à r.l., Luxembourg . . . . 40990
Maison et Jardin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40969	ProLogis Netherlands II, S.à r.l., Luxembourg . . . 40991
Market Control S.A., Luxembourg . . . . .	40970	ProLogis Netherlands III, S.à r.l., Luxembourg . . . 40991
Matamoros Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40974	ProLogis Netherlands IV, S.à r.l., Luxembourg . . . 40991
M.E. Investments S.A., Luxembourg . . . . .	40974	ProLogis Poland, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40991
Meran S.A.H., Luxembourg . . . . .	40971	ProLogis, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40988
Mieti S.A., Luxembourg . . . . .	40974	ProLogis Spain, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40991, 40992
Mimehan S.A., Luxembourg . . . . .	40975, 40976	ProLogis Spain II, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40992
M & M Global Diffusion S.A., Luxembourg 40976, 40977		ProLogis UK, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 40992
		Putnam High Income GNMA Fund S.A., Luxembg 40988
		Putnam International Fund, Sicav, Luxembourg 40989
		Refina International S.A., Luxembourg . . . . . 40992

**EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 27.018.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eleventh day of June.  
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, having its registered office at Luxembourg.

The meeting was declared open and was presided by Mr Freddy Brausch, avocat, residing at Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Gaby Weber-Kettel, employée privée, residing in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Monique Klein-Glodt, employée privée, residing in Hautcharage.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state

I. That the agenda of the meeting is the following

- to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- to approve the appointment of CHASE MANHATTAN BANK (LUXEMBOURG) S.A. as the liquidator of the Company and to determine the powers of the liquidator.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. That the attendance list shows that all the shares issued and authorised to vote at the meeting, are present and represented at the meeting which can validly decide on all items of its agenda, at a simple majority of the shares present or represented and voting.

IV. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions, each time by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint CHASE MANHATTAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., represented by Mr Marc Wiltgen as the liquidator of the Company and to confer upon the liquidator the broadest powers to carry out the liquidation of the Company in accordance with articles 144 and following of the law of 10th August, 1915, as amended (the «Law»)

The liquidator is not required to draw up an inventory and is authorised to refer to the accounts and books of the Company. The liquidator is authorised under his responsibility to delegate to one or several attorneys-in-fact such of his powers, as he deems necessary and appropriate. All acts carried out by the liquidator validly bind the company by the sole signature of the liquidator;

Their being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the Bureau and by the notary.

The undersigned notary who knows English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed worded in the English language is followed by a French translation, it been understood that the English version shall prevail in case of divergencies between the English and French text.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company, as a result of this document are estimated at forty thousand Luxembourg francs (40,000.- LUF)

One day named at the beginning of this document, in Mersch.

This deed having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, ayant son siège social à Luxembourg.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Freddy Brausch, avocat, résidant à Luxembourg.

Le Président a nommé comme Secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique Klein-Glodt, employée privée, residing in Hautcharage.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour

- d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation;

- d'approuver la nomination de CHASE MANHATTAN BANK (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur de la Société et de déterminer les pouvoirs du liquidateur.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la liste de présence montre que toutes les actions émises et autorisées à voter à l'Assemblée, sont présentes et représentées et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour à la majorité simple des actions présentes ou représentées ayant droit de vote.

IV. Qu'après que ceci ait été communiqué par le Président et ait été constaté par les membres de l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour:

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, le Président soumet au vote de ses membres les résolutions suivantes au vote unanime

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

*Seconde résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer CHASE MANHATTAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., représentée par M. Marc Wiltgen comme liquidateur de la Société et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mettre en oeuvre la liquidation de la Société conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»)

Le liquidateur n'est pas tenu d'établir un inventaire et est autorisé à se référer aux comptes et livres de la Société. Le liquidateur est autorisé sous sa seule responsabilité à déléguer à un ou plusieurs fondés de pouvoir autant de pouvoirs qu'il l'estime nécessaire et approprié. Tous les actes dressés par le liquidateur engageront valablement la Société par la seule signature du liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le soussigné notaire qui connaît la langue anglaise confirme par la présente que sur demande des personnes ci-dessus apparues, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, sachant que la version anglaise prédomine en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Les dépenses, coûts, honoraires et frais de toutes sortes supportés par la société et en relation directe avec le présent acte, sont estimés à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF)

Fait et passé à la date stipulée en tête de ce document, à Mersch.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénoms, état civil et domicile, lesdites personnes présentes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: G. Weber-Kettel, M. Klein-Glodt, F. Brausch, E. Schroeder

Enregistré à Mersch, le 21 juin 1999, vol. 410, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 1999.

E. Schroeder.

(42057/228/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**EUROPE-NET, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

H. R. Luxemburg B 27.894.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den elften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Ist erschienen:

Herr Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, wohnhaft in Mamer, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter der Aktiengesellschaft EUROPE-NET, mit Sitz in L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, R.C. Luxemburg Sektion B 27.894,

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg-Eich residierenden Notar Joseph Kerschen am 21. April 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 183 vom 6. Juli 1988, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunden des vorgenannten Notars Joseph Kerschen:

- am 21. April 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 219 vom 11. August 1989;
  - am 16. Oktober 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 102 vom 29. März 1990;
  - am 10. April 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 390 vom 22. Oktober 1990,
- sowie durch Urkunden des instrumentierenden Notars:
- am 16. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 775 vom 26. Oktober 1998;
  - am 10. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 182 vom 18. März 1999;
  - am 7. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 314 vom 5. Mai 1999;

auf Grund einer ihm durch den Verwaltungsrat in seiner Sitzung vom 22. Juli 1999 erteilten Vollmacht, ein Auszug des Protokolles dieser Sitzung, vom Komparanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I. - Dass das Gesellschafskapital der vorerwähnten Gesellschaft acht Millionen neuntausend Luxemburger Franken (8.009.000,- LUF) beträgt und eingeteilt ist in achttausendundneun (8.009) Aktien von jeweils eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), alle voll eingezahlt.

II.- Auf Grund von Artikel sechs der Statuten, beträgt das genehmigte Kapital der Gesellschaft fünfzig Millionen Luxemburger Franken (50.000.000,- LUF) und der Verwaltungsrat ist ermächtigt eine Kapitalerhöhung zu beschliessen, und Artikel fünf der Statuten entsprechend der Kapitalerhöhung umzuändern.

III. - Dass der Verwaltungsrat, in Einklang mit den ihm erteilten Vollmachten auf Grund von Artikel sechs der Statuten, eine Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals vorgenommen hat und zwar um zwölf Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken (12.300.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Kapital von acht Millionen neuntausend Luxemburger Franken (8.009.000,- LUF), auf zwanzig Millionen dreihundertneuntausend Luxemburger Franken (20.309.000,- LUF) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zwölftausenddreihundert (12.300) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF);

IV. - Dass die Einzahlung des Betrages der Kapitalerhöhung getätigt ist, so dass die Summe von zwölf Millionen dreihunderttausend Luxemburger Franken (12.300.000,- LUF) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

V.- Dass auf Grund der Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, Artikel fünf der Satzung abgeändert wird um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete und voll eingezahlte Gesellschaftskapital beträgt zwanzig Millionen dreihundertneuntausend Luxemburger Franken (20.309.000,- LUF), eingeteilt in zwanzigtausenddreihundertneun (20.309) Aktien zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).»

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt einhundertfünfundsiebzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Fleming, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 1999, vol. 507, fol. 18, case 1. – Reçu 123.000 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 6 September 1999.

J. Seckler.

(42065/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

#### **EUROPE-NET, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 27.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42066/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

#### **EURO TRADERS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fourteenth of July.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EURO TRADERS S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 9th of December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 16th of March 1999, number 170.

The meeting was presided by Léo Staut, administrateur de société, residing in Bertrange.

The chairman appointed as secretary Angela Cucciniello, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer André Mathieu, capitaine au long cours, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The present meeting was convened by notices containing the agenda sent by letter to the shareholders.

II. - It appears from the attendance list, that all the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Transfer of the registered office from L-1342 Luxembourg to L-1818 Howald, Centre Ronneboesch, 4, rue des Joncs and amendment of the second paragraph of article one of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the took meeting unanimously the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from L-1342 Luxembourg to L-1818 Howald, Centre Ronneboesch, 4, rue des Joncs.

The second paragraph of article one of the articles of Incorporation now reads as follows:

«**Art. 1. (second paragraph).** The said company shall have its registered office in Howald.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO TRADERS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 170 du 16 mars 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Léo Staut, administrateur de société, demeurant à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Angela Cucciniello, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur André Mathieu, capitaine au long cours, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et envoyés par lettre aux actionnaires nominatifs.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen à L-1818 Howald, Centre Ronneboesch, 4, rue des Joncs et modification du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen à L-1818 Howald, Centre Ronneboesch, 4, rue des Joncs.

Le deuxième alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante

**Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Howald.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Staut, A. Cucciniello, A. Mathieu, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 1999, vol. 410, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999.

E. Schroeder.

(42063/228/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**EURO TRADERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999.

E. Schroeder.

(42064/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**HERMINA HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. HERMINA S.A.).**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HERMINA, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Nelly-Marie-Françoise-Berthe Gehlen, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 27 septembre 1963, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 94 du 6 novembre 1963.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, en date du 15 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 297 du 21 juin 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Moutfort, 16, cité Ledenberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Boland, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 15, rue J.P. Sauvage.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Hespérange, 16, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour:*

- 1.- Transfert du siège social de Luxembourg-Ville à Strassen.
- 2.- Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Modification de la dénomination de la société qui sera désormais HERMINA HOLDING S.A.
- 4.- Démission de Messieurs C. Schlessler, J-P Reiland et J.-R. Bartolini de leurs postes d'administrateurs et décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- 5.- Nomination de Messieurs Joeri Steeman, Marc Boland et Karl Louarn en remplacement des administrateurs démissionnaires;
- 6.- Démission de la société FIN-CONTROLE S.A. du poste de Commissaire aux comptes et décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- 7.- Nomination de PARFININDUS S.A. en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire;
- 8.- Modification de la date de l'assemblée générale statutaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

*Deuxième résolution*

Suite à cette modification l'article 1<sup>er</sup> (alinéa 2 - première phrase) aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 1<sup>er</sup>. (Alinéa 2, Première phrase).** Le siège social de la société est établi à Strassen.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en HERMINA HOLDING S.A.

L'article 1<sup>er</sup> (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup> (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de HERMINA HOLDING S.A.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de:

- Monsieur Carlo Schlessler;  
 - Monsieur Jean-Paul Reiland;  
 - Monsieur Jean-Robert Bartolini;  
 de leurs fonctions d'administrateurs et leur donne pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs:

- Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Moutfort, 16, cité Ledenberg;
  - Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Hespérange, 16, allée de la Jeunesse Sacrifiée;
  - Monsieur Marc Boland, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 15, rue J.P. Sauvage;
- pour une période de six ans qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

*Sixième résolution*

L'assemblée accepte la démission de FIN-CONTROLE S.A. du poste de Commissaire aux comptes et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire au comptes démissionnaire pour une période de six ans venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005:

PARFININDUS S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale statutaire et donne à l'article huit des statuts la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'assemblée générale statutaire se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Steeman, M. Boland, K. Louarn, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 août 1999, vol. 410, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 août 1999.

E. Schroeder.

(42088/228/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**HERMINA HOLDING S.A., Société Anonyme,  
 (anc. HERMINA S.A.).**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1999.

E. Schroeder.

(42089/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**HELMETS PRODUCTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.629.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELMETS PRODUCTION INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 17 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 142 du 5 mars 1999,

société immatriculée au registre de commerce et à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.629.

*Bureau*

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur John Turpel, directeur de sociétés, demeurant à Ernzen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alphonse Conrardy, directeur de sociétés, demeurant à Remich.

*Composition de l'Assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

1.- Ratification de la nomination de Monsieur Michele Janner aux fonctions d'administrateur-délégué depuis le 17 décembre 1998 et, pour autant que de besoin, ratification de tous les actes passés par lui dans le cadre de sa fonction;

2.- Transfert du siège social du 65, avenue de la Gare au 41, avenue de la Gare à Luxembourg;

3.- Augmentation de capital de cinq cent millions de liras italiennes (ITL 500.000.000,-) pour le porter de trois cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 350.000.000,-) à huit cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 850.000.000,-) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

4.- Modification du premier alinéa de l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à huit cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 850.000.000,-), représenté par huit cent cinquante (850) actions d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.»

5.- Souscription et libération par chaque actionnaire des nouvelles actions ainsi créées et émises, proportionnellement au nombre d'actions détenues par lui.

II.- Il existe actuellement trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, entièrement libérées.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constatation de la validité de l'Assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale confirme aux fonctions d'administrateur-délégué de la société depuis le 17 décembre 1998, Monsieur Michele Janner, directeur de sociétés, demeurant à CH-6500 Bellinzona et ratifie, pour autant que de besoin, tous les actes passés par ce dernier dans le cadre de cette fonction jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 65 au 41 avenue de la Gare à Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent millions de liras italiennes (ITL 500.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 350.000.000,-) à huit cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 850.000.000,-) par la création de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

De l'accord unanime de tous les actionnaires, les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- deux cents (200) actions nouvelles par la société CAMPANA MANAGEMENT INC., ayant son siège social à Panama, Apartado 6-9848, El Dorado, représentée aux fins des présentes par Monsieur John Turpel, préqualifié, en vertu d'une procuration prémentionnée datée du 19 juillet 1999, et

- trois cents (300) actions nouvelles par HELMETS HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, avenue de la Gare, représentée aux fins des présentes par Monsieur John Turpel, préqualifié, en vertu d'une procuration prémentionnée datée du 19 juillet 1999.

La présente augmentation de capital a été entièrement libérée par des versements en espèces de sorte que la somme de cinq cent millions de liras italiennes (ITL 500.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5.- des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à huit cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 850.000.000,-), représenté par huit cent cinquante (850) actions d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.»

40953

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 de la même loi, ont été remplies.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 190.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à dix millions quatre cent seize mille neuf cents francs luxembourgeois (LUF 10.416.900,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: J. Turpel, C. Erpelding, A. Conrardy, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1999, vol. 119S, fol. 3, case 1. – Reçu 104.065 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 septembre 1999.

T. Metzler.

(42086/222/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**HELMETS PRODUCTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 septembre 1999.

T. Metzler.

(42087/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**HORSCH ENTSORGUNG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

H. R. Luxemburg B 36.426.

Im Jahre ein tausendneunhundertneunundneunzig, den zwölften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft PATIKOP, mit Sitz in L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Heinrich Köhler, Industrieller, wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 8, rue de Wecker.

Welcher Komparent hat den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HORSCH ENTSORGUNG, G.m.b.H., mit Sitz in L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute, R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 36.426 gegründet wurde durch Urkunde, aufgenommen durch die in Bettemburg residierende Notarin Christine Doerner am 25. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 339 vom 14. September 1991, und dass deren Statuten abgeändert wurden durch Urkunde des instrumentierenden Notars am 5. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 57 vom 4. Februar 1995;

- Dass der Komparent einziger und alleiniger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft HORSCH ENTSORGUNG, G.m.b.H. ist und dass er folgende Beschlüsse genommen hat:

*Erster Beschluss*

Der Komparent erklärt, dass auf Grund einer privatschriftlichen Anteilsübertragung vom 18. Juni 1999 die vorbezeichnete Aktiengesellschaft PATIKOP sämtliche vier hundert (400) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft HORSCH ENTSORGUNG, G.m.b.H. von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HORSCH ENTSORGUNG, G.m.b.H. mit Sitz in D-54294 Trier, 16, Gottbillstrasse (Deutschland) übernommen hat. Er erklärt desweiteren, die hiervoor erwähnte Abtretung von Gesellschaftsanteilen zu genehmigen, im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, als gültig zugestellt zu betrachten.

*Zweiter Beschluss*

Nach dieser erfolgten Abtretung wird Artikel sechs der Statuten abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt vier Millionen Luxemburger Franken (4.000.000,- LUF) und ist eingeteilt in vier hundert (400) Geschäftsanteile zu je zehn tausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF), alle voll eingezahlt.

Diese Gesellschaftsanteile werden durch den alleinigen Gesellschafter, die Aktiengesellschaft PATIKOP, mit Sitz in L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute, gehalten.»

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzig tausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Köhler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 1999, vol. 507, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 6. September 1999.

J. Seckler.

(42090/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**HORSCH ENTSORGUNG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 36.426.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42091/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**EUROMODAL-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

*Pour EUROMODAL-SUD, S.à r.l.*

(42061/720/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**I.G.I. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 22.019.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding I.G.I. S.A., avec siège social à Bascharage, 55, rue de la Résistance, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, le 2 octobre 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 298 du 2 novembre 1984, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 19 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 348 du 20 juillet 1996,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 22.019.

*Bureau*

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert Leardini, employé privé, demeurant à Steinfort.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Boueou, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Crasset, employée privée, épouse de Monsieur Gilbert Leardini, demeurant à Steinfort.

*Composition de l'Assemblée*

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Transfert du siège social de la société de Bascharage à Steinfort.
2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>.(deuxième alinéa) des statuts.
3. Fixation de l'adresse du siège social.
4. Divers.

II.- Il existe actuellement deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions de francs (frs. 2.000.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constatation de la validité de l'Assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Bascharage à Steinfort.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup>.(deuxième alinéa) des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Steinfort.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs (frs. 40.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire.

Signé: G. Leardini, G. Bouneou, N. Crasset, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 118S, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 septembre 1999.

T. Metzler.

(42093/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**I.G.I. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 22.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 septembre 1999.

T. Metzler.

(42094/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**ITALIMPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 52.360.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1999, vol. 528, fol. 25, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Signature.

(42098/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**IMEX PROCESSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 25.712.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(42095/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**IMMOBILIA MODIGLIANI, Société Civile Familiale.**

Siège social: L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile familiale IMMOBILIA MODIGLIANI, ayant siège social à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 142 du 5 mars 1999.

L'assemblée se compose de:

- 1.- Monsieur Jacques Remy, consultant, né à Ixelles (Belgique), le 18 janvier 1946, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen;
- 2.- Madame Olga Deceuninck, sans état, née à Yttre (Belgique), le 28 mai 1948, épouse de Monsieur Jacques Remy, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen;
- 3.- Monsieur Lionel Remy, étudiant, né à Libramont (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1978, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen;
- 4.- Monsieur Jean-François Remy, étudiant, né à Libramont (Belgique), le 23 juillet 1982, mineur, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen;
- 5.- Monsieur Julien Remy, étudiant, né à Libramont (Belgique), le 4 août 1988, mineur, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen;

Pour les comparants ci-avant qualifiés sub 4.- et 5.- acceptent et stipulent aux présentes leurs parents Monsieur Jacques Remy et Madame Olga Deceuninck, préqualifiés, agissant en leur qualité d'administrateurs légaux de leurs enfants mineurs.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- Frs.), pour le porter de son montant actuel de cent mille francs (100.000,- Frs.) à deux millions six cent mille francs (2.600.000,- Frs.) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) parts nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Frs.) chacune.

Les deux mille cinq cents (2.500) parts nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés comme suit:

- 1.- Par Monsieur Jacques Remy, préqualifié, à raison de mille deux cent cinquante (1.250) parts;
- 2.- par Madame Olga Deceuninck, préqualifiée, à raison de mille deux cent cinquante (1.250) parts.

La libération du montant de l'augmentation de capital a été réalisée moyennant apport de l'immeuble suivant:

*Désignation*

Dans un immeuble à appartements divisés sis à Bettembourg, 123, rue Lentz, inscrit au cadastre de la commune et section A de Bettembourg, comme suit:

numéro 1371/7761, lieu-dit «rue Lentz», maison, place, contenant 05 ares 33 centiares:

a) en propriété privative et exclusive:

le STUDIO sis dans les COMBLES;

le GARAGE numéro 3;

la PENTE du garage numéro 3;

b) en copropriété et indivision forcée:

cent quatre-vingt-cinq/millièmes (185/1000es) des parties communes dudit immeuble dont le terrain.

*Titre de Propriété*

L'immeuble ci-avant désigné appartient aux époux Jacques Remy-Deceuninck pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1989, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 14 juin 1989, volume 766, numéro 15,

évalué par les comparants à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- frs.).

*Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions six cent mille francs (2.600.000,- Frs.), divisé en deux mille six cents (2.600) parts de mille francs (1.000,- Frs.) chacune.

Les parts se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Jacques Remy, consultant, né à Ixelles (Belgique), le 18 janvier 1946, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen, mille deux cent quatre-vingt-dix-sept parts . . . . .	1.297
2.- Madame Olga Deceuninck, sans état, née à Yttre (Belgique), le 28 mai 1948, épouse de Monsieur Jacques Remy, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen, mille deux cent quatre-vingt-dix-sept parts . . . . .	1.297
3.- Monsieur Lionel Remy, étudiant, né à Libramont (Belgique), le 1 <sup>er</sup> mai 1978, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen, deux parts . . . . .	2
4.- Monsieur Jean-François Remy, étudiant, né à Libramont (Belgique), le 23 juillet 1982, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen, deux parts . . . . .	2
5.- Monsieur Julien Remy, étudiant, né à Libramont (Belgique), le 4 août 1988, demeurant à L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen, deux parts . . . . .	2
Total: deux mille six cents parts . . . . .	2.600

#### Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de quarante mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Remy, O. Deceuninck-Remy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 1999, vol. 507, fol. 18, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(42096/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

#### IMMOBILIA MODIGLIANI, Société Civile Familiale.

Siège social: L-3491 Dudelange, 12, an Hinnefen.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42097/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

#### KAPPWEILER FRANCOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. KAPPWEILER & KRAMP, S.à r.l.).

Siège social: L-7526 Mersch, allée John W. Léonard.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur François dit Francis Kappweiler, commerçant, demeurant à Gilsdorf.

2.- Madame Monique Kappweiler-Roll, sans état particulier, demeurant à Gilsdorf.

Lesquels comparants déclarent être, en vertu d'une cession de parts sous seing privé à la valeur nominale, les seuls associés de la société à responsabilité limitée KAPPWEILER & KRAMP, S.à r.l., avec siège social à Mersch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 8 du 7 janvier 1995.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

Les associés décident de changer le dénomination de la société de KAPPWEILER & KRAMP, S.à r.l. en KAPPWEILER FRANCOIS, S.à r.l.

Le troisième article des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de KAPPWEILER FRANCOIS, S.à r.l.»

#### Deuxième résolution

Suite à la cession des parts sociales sous seing privé les parts sociales sont maintenant tenues comme suit:

1.- Monsieur François dit Francis Kappweiler, commerçant, demeurant à Gilsdorf . . . . .	250 parts
2.- Madame Monique Kappweiler-Roll, sans état particulier, demeurant à Gilsdorf . . . . .	250 parts
Total: . . . . .	500 parts

*Troisième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Romain Kramp comme gérant administratif et ils lui donnent pleine et entière décharge.

Monsieur François dit Francis Kappweiler, commerçant, demeurant à Gilsdorf est le gérant technique de la société et Madame Monique Kappweiler-Roll, sans état particulier, demeurant à Gilsdorf est nommée gérante administrative.

La société est engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Kappweiler, M. Kappweiler-Roll, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 juillet 1999, vol. 410, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999.

E. Schroeder.

(42102/228/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**KAPPWEILER FRANCOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. KAPPWEILER & KRAMP, S.à r.l.)**

Siège social: L-7526 Mersch, allée John W. Léonard.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 1999.

E. Schroeder.

(42103/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**IBERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Frisange.

R. C. Luxembourg B 27.940.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(42092/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**JAWAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 64.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

JAWAR HOLDING S.A.

Signature

(42099/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

H. R. Luxembourg B 37.006.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den zwölften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft PATIKOP, mit Sitz in L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Heinrich Köhler, Industrieller, wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 8, rue de Wecker.

Welcher Komparant hat den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT, G.m.b.H., mit Sitz in L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute, R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 37.006, gegründet wurde durch Urkunde, aufgenommen durch die in Bettemburg residierende Notarin Christine Doerner am 15. April 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 420 vom 6. November 1991, und dass deren Statuten abgeändert wurden durch Urkunde des instrumentierenden Notars am 5. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 57 vom 4. Februar 1995;

- dass der Komparant einziger und alleiniger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT, G.m.b.H. ist und dass er folgende Beschlüsse genommen hat:

*Erster Beschluss*

Der Komparent erklärt, dass auf Grund einer privatschriftlichen Anteilsübertragung vom 18. Juni 1999 die vorgezeichnete Aktiengesellschaft PATIKOP sämtliche zweihundert (200) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT, G.m.b.H. von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT, G.m.b.H., mit Sitz in D-54294 Trier, 16, Gottbillstrasse (Deutschland) übernommen hat.

Er erklärt desweiteren, die hiavor erwähnte Abtretung von Gesellschaftsanteilen zu genehmigen, im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, als gültig zugestellt zu betrachten.

*Zweiter Beschluss*

Nach dieser erfolgten Abtretung wird Artikel sechs der Statuten abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt vier Millionen Luxemburger Franken (4.000.000,- LUF) und ist eingeteilt in zweihundert (200) Geschäftsanteile zu je zwanzigtausend Luxemburger Franken (20.000,- LUF), alle voll eingezahlt.

Diese Gesellschaftsanteile werden durch den alleinigen Gesellschafter, die Aktiengesellschaft PATIKOP, mit Sitz in L-1718 Luxemburg, 51, rue Haute, gehalten.»

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Köhler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 1999, vol. 507, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. September 1999.

J. Seckler.

(42107/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 37.006.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42108/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**JUWE GARE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, 139, rue Principale.

H. R. Luxembourg B 38.693.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 30. August 1999*

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig, den Gesellschaftssitz von bisher 5, rue Jean Origer in L-2269 Luxembourg nach künftig, ab dem 1. September 1999, nach 139, rue Principale in L-5366 Munsbach zu verlegen.

JUWE GARE, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(42101/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**J.B.I. ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André.

R. C. Luxembourg B 36.636.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Par mandat  
L. H. Dupong

(42100/259/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**KB DISTRICLICK CONSEIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.569.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KB DISTRICLICK CONSEIL  
KREDIETRUST LUXEMBOURG  
Signatures*

(42104/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**KB FIXOBLI, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.042.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KB FIXOBLI, SICAV  
KREDIETRUST LUXEMBOURG  
Signatures*

(42105/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**KB FIXOBLI CONSEIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.263.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KB FIXOBLI CONSEIL  
KREDIETRUST LUXEMBOURG  
Signatures*

(42106/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**GMP, LE GROUPE MUST PARTENER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12-8B, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 47.515.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LE GROUPE MUST PARTENER, en abrégé GMP, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, en date du 13 septembre 1994, numéro 335.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 avril 1999, enregistré à Mersch, le 5 mai 1999, Volume 409, Folio 43, Case 12, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Leclerc, économiste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Messancy (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:

- 1.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au directeur général.
- 3.- Prononciation de la clôture de la liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VIII.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 25 mai 1999, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation FIDUCIAIRE BENOY, avec siège social à Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de FIDUCIAIRE BENOY, avec siège social à Luxembourg, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Patrick Leclerc, prénommé, de sa gestion de liquidation de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société LE GROUPE MUST PARTENER a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2117 Luxembourg, 12, rue Nic Mameranus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Leclerc, S. Hennericy-Nalepa, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 juillet 1999, vol. 410, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999.

E. Schroeder.

(42111/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**KUBELEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 60.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour KUBELEK S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(42109/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**LILLIPUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 62.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

LILLIPUT S.A.

Signature

(42113/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**LILLIPUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 62.913.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mars 1999*

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

LILLIPUT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42114/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**LEBANON HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.687.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **LEBANON HOLDINGS**  
**KREDIETRUST LUXEMBOURG**

Signatures

(42110/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**LIDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Senningerberg.  
R. C. Luxembourg B 51.053.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(42112/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**LINTEX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 12.577.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den siebenundzwanzigsten August.

Vor dem Notar Blanche Moutrier, mit dem Amtssitz zu Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft LINTEX HOLDING S.A., mit Sitz zu Luxemburg, R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 12.577, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde von Notar Prosper Elter, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 19. Dezember 1974, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 26 vom 14. Januar 1975, deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde von Notar Marc Elter, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, vom 29. September 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 385 vom 30. Dezember 1987.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Fräulein Evelyne Jastrow, Verwaltungsrat, wohnhaft zu Strassen.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Fräulein Liliane Neu, Privatangestellte, wohnhaft zu Tarchamps.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Fatima Zahrami, Privatangestellte, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

1) Abänderung des Datums der ordentlichen Generalversammlung vom 3. November zum zweiten Montag des Monats Januar.

2) Diesbezügliche Abänderung des zweiten Abschnitts von Artikel 13. der Statuten.

3) Restlose Streichung von Artikel zwölf der Satzung betreffend die Hinterlegung je einer Aktie der Gesellschaft durch die Verwaltungsratsmitglieder beziehungsweise den Kommissar.

4) Verlängerung der Gesellschaftsdauer auf unbestimmte Zeit.

5) Erneuerung der Satzung welche ab sofort in englisch-deutscher Sprache sein wird.

6) Verschiedenes.

Nach Beratung nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Datum der ordentlichen Generalversammlung vom 3. November zum zweiten Montag des Monats Januar abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die restlose Streichung von Artikel zwölf der Satzung betreffend die Hinterlegung je einer Aktie durch die Mitglieder des Verwaltungsrats und den Kommissar als Garantie ihres Mandats.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Dauer der Gesellschaft ab sofort unbestimmt sein soll. Der erste Satz von Artikel drei wird dementsprechend abgeändert.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Satzungen eine neuen Wortlaut in Englisch gefolgt von einer Deutschen Übersetzung erhalten soll.

Die Satzung lautet ab sofort wie folgt:

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of LINTEX HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at 56,000,000.- (fifty-six million Luxembourg francs) divided into 56,000 (fifty-six thousand) shares with a par value of 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each.

The subscribed shares have been entirely paid up.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The shares of the company are either in bearer or in registered form at the shareholders' discretion.

**Board of Directors and Statutory Auditor**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meeting of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General Meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second monday in the month of January at 11.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business Year, Distribution of Profits

**Art. 18.** The business year begins on October 1st, and ends on September 30th of the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

### General Disposition

**Art. 21.** The law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

### Folgt der deutsche Text der Satzung:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und alle Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung LINTEX HOLDING S.A. gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Massnahmen zu Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt LUF 56.000.000,- (sechshundfünfzig Millionen Luxemburger Franken), eingeteilt in 56.000 (sechshundfünfzigtausend) Aktien von je LUF 1.000,- (eintausend Luxemburger Franken) pro Aktie.

Das gezeichnete Aktienkapital wurde voll eingezahlt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Die Aktien der Gesellschaft sind je nach Wahl des Aktionärs Namens- oder Inhaberaktien.

### Verwaltung, Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme oder Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.»

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Januar jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls alle Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### **Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens, einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zu Einsicht vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung. Unter Beachtung des diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung eine Kapitalherabsetzung.

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen genannt werden.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, das auf Ersuchen der Komparenten, die Satzung in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Version massgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Jastrow, F. Zahrami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 1999, vol. 852, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1999.

B. Moutrier.

(42115/272/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

### **LONIMAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.665.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LONIMAG S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 51.665,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 491 du 28 septembre 1995,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 103 du 19 février 1999.

La séance est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de trois mille francs français (FRF 3.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions de francs français (FRF 3.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société de société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1998.

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société de société anonyme holding en société anonyme de participations financières et de supprimer dans les statuts toute mention à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding du 1<sup>er</sup> décembre 1998.

Suite à cette modification l'article seize (16) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 16.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 1999, vol. 852, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1999.

F. Kessler.

(42119/219/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**LONIMAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.665.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 août 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1999.

F. Kessler.

(42120/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**LITCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 70.984.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 septembre 1999 que les résolutions suivantes ont été prises:

- Acceptation de la démission de Monsieur Stef Oostvogels, Monsieur Stéphane Hadet, et Mademoiselle Delphine Tempe, administrateurs actuellement en fonctions, et nomination de Madame Maria Di Paolo, demeurant à Turin, Italie, Monsieur Belgassem El-Khouja Beshir, demeurant à Turin, Italie et de Monsieur B. El-Khouja Beleid, demeurant à Turin, Italie pour une période prenant fin à l'assemblée annuelle de 2005;

- Autorisation donnée au conseil d'administration de nommer Madame Maria Di Paolo comme administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Pour la société LITCO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 43, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42116/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**LM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue J. Monnet.

—  
In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on August eighteenth.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of the company LM HOLDINGS, S.à r.l., with registered office in L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, incorporated by deed of the undersigned notary on March 25, 1998, published in the Mémorial C, number 471 of June 29, 1998,

and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on the April 7th, 1998, published in the Mémorial C, number 500 of July 7, 1998.

The meeting is presided by Mrs Helene Müller, juriste, residing at Grevenmacher.

The chairman appoints as secretary Mrs Christiane Karpen, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-François Trapp, juriste, residing at F-57970 Yutz.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the associates present as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the associates shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the company into LM INVESTMENTS and subsequently amends article three of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 3.** The Company will assume the name of LM INVESTMENTS.»

*Second resolution*

The meeting decides to transfer the domicile of the company from Luxembourg, 18, rue Dicks, to Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at twenty-five thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée LM HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 471 du 29 juin 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 500 du 7 juillet 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Helene Müller, juriste, demeurant à Grevenmacher.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christiane Karpen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-François Trapp, juriste, demeurant à F-57970 Yutz.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les associés présents ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LM INVESTMENTS, et de changer par conséquent l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de LM INVESTMENTS.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg, 18, rue Dicks à Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Müller, C. Karpen, J.-F. Trapp, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 août 1999, vol. 507, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 septembre 1999.

J. Seckler.

(42117/231/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**LM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue J. Monnet.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42118/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**MAISON ET JARDIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.164.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(42126/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**MARKET CONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 34.078.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1999 que les résolutions ci-après ont été approuvées à l'unanimité:

- les Administrateurs actuels, Monsieur Leif Edlund, Monsieur Christian Valentin et Monsieur Roeland P. Pels sont réélus pour une période d'un an;
- la démission du Commissaire aux Comptes actuel, WELLINGTON LIMITED, est acceptée avec effet immédiat et la société GALINA INCORPORATED (The Lake Building, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands) est élue nouveau Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42129/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**LUXONEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 30.541.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

M. Enrico Maldifassi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame Asa Hellsten, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame Judith Gledhill, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

En date du 18 juin 1999 s'était réunie par-devant le notaire instrumentaire (acte numéro 370/99 enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 1999, volume 850, fol. 92, case 6) une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUXONEN S.A., ayant son siège social à L- 2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.541, constituée suivant acte du 23 mai 1989, publié au Mémorial C, numéro 274 du 27 septembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes:

- en date du 30 juin 1989, publié au Mémorial C, numéro 331 du 15 novembre 1989;
- en date du 23 octobre 1990, publié au Mémorial C, numéro 128 du 15 mars 1991;
- en date du 18 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 256 du 13 juin 1992;
- en date du 14 avril 1992, publié au Mémorial C, numéro 418 du 22 septembre 1992;
- en date du 13 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 349 du 28 juillet 1995.

L'assemblée avait été présidée par Monsieur Enrico Maldifassi, prénommé.

Le président avait désigné comme secrétaire Madame Asa Hellsten, prénommée.

L'assemblée avait choisi comme scrutateur Madame Judith Gledhill, prénommée.

La prédite assemblée générale avait entre autres pour ordre du jour une augmentation du capital souscrit d'un montant de USD 400.000,- par émission de 400.000 actions nouvelles de catégorie «A» sans valeur nominale par conversion d'un prêt convertible de SEK 10.000.000,-.

La contre-valeur des 400.000 actions a été erronément indiquée avec USD 400.000,- (quatre cent mille dollars des Etats-Unis) au lieu de USD 672.000,- (six cent soixante-douze mille dollars des Etats-Unis) il avait été omis de préciser que les actions étaient assorties d'une prime d'émission de USD 1,290355 chacune, soit au total USD 516.142,- (cinq cent seize mille cent quarante-deux dollars des Etats-Unis).

En fait la première résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire est à lire comme suit:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de USD 672.000,- (six cent soixante-douze mille dollars des Etats-Unis) de son montant actuel de USD 20.135.082 (vingt millions cent trente-cinq mille quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis) à USD 20.807.082,- (vingt millions huit cent sept mille et quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis) par conversion d'un prêt convertible de SEK 10.000.000,- et par l'émission de 400.000 (quatre cent mille) actions nouvelles de catégorie «A» sans valeur nominale, dotés d'une prime d'émission de USD 516.142,- (cinq cent seize mille cent quarante-deux dollars des Etats-Unis).»

L'article cinq premier paragraphe a en conséquence la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«**Art. 5 First paragraph.** (1) The subscribed capital is set at USD 20,807,082.- (twenty million eight hundred and seven thousand and eighty-two United States Dollars), represented by 12,384,760 (twelve million three hundred eighty-four thousand seven hundred and sixty) shares of category «A» without nominal value, carrying one voting right in the

general assembly and by 1,000 (one thousand) shares of category «O» each without nominal value, carrying one voting right in the general assembly, having the same rights as the rights of category «A» shares, provided, however, that category «A» shares shall have a preferential right on the distribution of the liquidation proceeds in that the shareholders of category «A» will first be reimbursed on the liquidation proceeds with the paid-up amount on each share before the paid-up amount on each share is being reimbursed to shareholders of category «O», the balance of the liquidation proceeds being then distributed equally between all shareholders of category «A» and «O».)»

**Version française:**

**«Art. 5. Premier paragraphe.** (1) Le capital souscrit est fixé à USD 20.807.082,- (vingt millions huit cent sept mille et quatre vingt-deux dollars des Etats-Unis), représenté par 12.384.760 (douze millions trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante) actions de catégorie A, sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et par 1.000 (mille) actions de la catégorie «O», chacune sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, ayant les mêmes droits que ceux conférés aux actions de catégorie «A», sous réserve toutefois que les actions de catégorie «A» auront un droit préférentiel en cas de distribution du produit de liquidation en ce que les actionnaires de la catégorie «A» seront remboursés par préférence sur le produit de liquidation du montant versé pour chaque action avant le remboursement aux détenteurs des actions de catégorie «O» pour le montant versé de ces actions, le solde du produit de liquidation, étant distribué ensuite à parts égales à tous les actionnaires de catégorie «A» et «O».)»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 400.000,- (quatre cent mille dollars des Etats-Unis) a été évalué en date du 18 juin 1999 à LUF 15.517.940,- (quinze millions cinq cent dix-sept mille neuf cent quarante francs luxembourgeois).

Le montant de USD 672.000,- (six cent soixante-douze mille dollars des Etats-Unis) est évalué à la même date à LUF 26.070.139,- (vingt-six millions soixante-dix mille cent trente-neuf francs luxembourgeois).

Le montant de la prime d'émission de USD 516.142,- (cinq cent seize mille cent quarante-deux dollars des Etats-Unis) est évalué à la même date à LUF 20.023.651,- (vingt millions vingt-trois mille six cent cinquante et un francs luxembourgeois).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à cinq cent quarante mille francs luxembourgeois (LUF 540.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Maldifassi, A. Hellsten, J. Gledhill, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 1999, vol. 852, fol. 67, case 5. – Reçu 301.647 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1999.

B. Moutrier.

(42123/272/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**MERAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 62.262.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de SIMIS HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 3 août 1999, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme holding MERAN S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 62.262, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 204 du 2 avril 1998.

II) Que le capital social est fixé à deux cent cinquante millions de lires italiennes (250.000.000,- ITL), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de un million de lires italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.

III) Que la société SIMIS HOLDING S.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société MERAN S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société MERAN S.A. avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société MERAN S.A., la société SIMIS HOLDING S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de la société MERAN S.A. est réglé, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

VII) Que les livres et documents sociaux de la société MERAN S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

En conséquence, le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ragazzoni, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 118S, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

P. Frieders.

(42132/212/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

### **MACINVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 64.708.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MACINVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 64.708, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 599 du 19 août 1999, avec un capital de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Bauler, comptable, demeurant à Gilsdorf.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Schroeder, comptable, demeurant à Vianden.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Wagner, comptable, demeurant à Ettelbruck.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du Jour:*

1.- Transfert du siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

2.- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la constitution, l'organisation, la gestion de toutes sociétés ou entreprises, leur assistance et conseil dans leurs relations à l'égard des pouvoirs publics pour toutes obligations imposées par ces prédicts pouvoirs publics, ainsi que la tenue pour compte de tiers, des écritures sociales à l'exclusion des travaux réservés par la loi aux experts comptables et réviseurs d'entreprises.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

3.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la constitution, l'organisation, la gestion de toutes sociétés ou entreprises, leur assistance et conseil dans leurs relations à l'égard des pouvoirs publics pour toutes obligations imposées par ces prédicts pouvoirs publics, ainsi que la tenue pour compte de tiers, des écritures sociales à l'exclusion des travaux réservés par la loi aux experts comptables et réviseurs d'entreprises.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Didier Carmon et de Madame Brigitte Carmon comme administrateurs de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- a) Monsieur Frank Bauler, comptable, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale;
  - b) Monsieur Claude Schroeder, comptable, demeurant à L-9419 Vianden, 30B, rue du Vieux Marché,
- comme nouveaux administrateurs de la société et de confirmer la société GEMENE CONSULTANTS S.A. comme administrateur de la société.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Frank Bauler, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société FIDUCIAIRE REGIONALE comme commissaire de la société.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire: Monsieur Didier Carmon, réviseur d'entreprises, demeurant à Thorembais-Les-Beguignes (Belgique), comme nouveau commissaire de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Les membres du conseil d'administration présents, délibérant valablement, nomment Monsieur Frank Bauler, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Bauler, C. Schroeder, J. Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 août 1999, vol. 507, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 septembre 1999.

J. Seckler.

(42124/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**MACINVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 64.708.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42125/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**MATAMOROS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 63.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

MATAMOROS HOLDING S.A.

Signature

(42130/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**MATAMOROS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 63.237.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 1999*

Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
MATAMOROS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42131/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**M.E. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 51.727.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 août 1999 que Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27, rue Principale, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1999, vol. 528, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42133/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**MIETI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 58.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIETI S.A.

Signature

(42134/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**MORGAN STANLEY DEAN WITTER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(42139/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**MIMEHAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 56.212.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIMEHAN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 56.212,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 607 du 23 novembre 1996,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 103 du 19 février 1999.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sylvia Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cents actions (200) d'une valeur nominale de dix mille francs français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société de société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1998.

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivant:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société de société anonyme holding en société anonyme de participations financières et de supprimer dans les statuts toute mention à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding du 1<sup>er</sup> décembre 1998.

Suite à cette modification l'article seize (16) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 16.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.»

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 1999, vol. 852, fol. 69, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1999.

F. Kessler.

(42135/219/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**MIMEHAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 56.212.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 août 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 1999.

F. Kessler.

(42136/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**MOTA AMARAL ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.613.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(42140/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 7 mars 1996, numéro 116.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 avril 1999, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Klein-Glodt, employée privée, demeurant à Hautcharage.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Messancy.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour:*

1.- Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et d'ajouter à la suite du premier paragraphe de l'article 2 des statuts les paragraphes suivants

«La société a encore pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Irthum, M. Klein-Glodt, S. Hennericy-Nalepa, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 juillet 1999, vol. 410, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999.

E. Schroeder.

(42137/228/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 1999.

E. Schroeder.

(42138/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**MPS-PARTNERS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claude Soyeur, agent commercial, demeurant à B-4624 Romsée, 40, rue Louis Pasteur.
- 2.- SALES PARTNERS S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à B-3001 Heverlee, 7, Ambachtenlaan.
- 3.- Monsieur Serge Nicolay, employé, demeurant à B-Attert, 128, rue de Hasselt.

Les comparants sont représentés par Maître Fernand Entringer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision prise en date du 30 juin 1999, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont déclaré qu'il leur était matériellement impossible de contacter Monsieur Armand Lanners, gérant et associé de la société, disparu depuis plus de trois semaines sans laisser d'adresse, ni de trace quelconque.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MPS-PARTNERS ensemble avec Monsieur Armand Lanners, prénommé, société avec siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 10 juillet 1998, numéro 509.

Les comparants ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Les comparants déclarent qu'une convocation par publication n'apporterait certainement aucun résultat positif et ont, sous leur propre responsabilité, renoncé à cette formalité.

*Première résolution*

Les comparants, représentant plus de 83,66% du capital social, décident de transférer le siège social de L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

La première phrase de l'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer comme liquidateur:

- Maître Anne-Flora Jardell, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Entringer, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 1999, vol. 410, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 1999.

E. Schroeder.

(42141/228/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**MPS-PARTNERS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 1999.

E. Schroeder.

(42142/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.084.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twelfth of August.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A.» a «société anonyme» under Luxembourg law having its registered office at L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen,

incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich on December 31st, 1998, published in the Recueil du Mémorial C, number 223 of March 31st, 1999,

amended by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on June 4th, 1999 not yet published in the Recueil du Mémorial C,

filed in the register of commerce at Luxembourg R.C. Number B 68.084.

The meeting is opened at 3.45 p.m. and is presided by Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Regis Galiotto, private employe, residing in F-57140 Woippy, 1, rue Jean-Pierre Pêcheur.

The meeting elects as scrutineer Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the capital of the Company by an amount of 215,986,072.- EUR so as to raise it from its present amount of 5,000,000.- EUR divided into 5,000,000 shares without nominal value to 220,986,072.- EUR, divided into 220,986,072 shares without nominal value.

2.- To issue 215,986,072 additional shares without nominal value with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

To accept subscription for these 215,986,072 additional shares, at par, without any preferential subscription right in favour of existing shareholders, by NEW HOLLAND EUROPE S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, and to accept payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of all the shares in the following companies

- NEW HOLLAND ITALIA S.p.A., with registered office in Modena, Viale delle Nazioni 55, incorporated on 14th November 1973,

- NEW HOLLAND ESPANA S.A., with registered office in Madrid, Carretera de Barcelona Km 11,300, incorporated on 16th December 1968,
- NEW HOLLAND PORTUGAL Ltda, with registered office in Portugal, Rua Quinta do Paizinho, 2-1, 2795-651 Camaxide, incorporated on 31st May 1985,
- NEW HOLLAND FRANCE S.A., with registered office in Morigny-Champigny, 16-18 Rue des Rochettes, incorporated on 7th April 1999,
- NEW HOLLAND BRAUD S.A., with registered office in Vendee, RCS La Roche-sur-Yon B 485 580N 012, 85220 Coex, incorporated on 23rd August 1955,
- NEW HOLLAND DEUTSCHLAND, G.m.b.H., with registered office in Germany, Benz Strasse 1, 7100 Heilbronn, incorporated on 12th March 1964,
- NEW HOLLAND BELGIUM N.V., with registered office in Zedelgem, Leon Claeystraat 3A, incorporated on 30st December 1913.

3.- To amend article 5, paragraph 1 of the Company's articles so as to reflect the capital increase to be resolved pursuant to items I and 2 of the agenda.

4.- To transact any other business.

II) The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were, after deliberation, all adopted by unanimous vote.

#### *First resolution*

The general meeting resolves to increase the capital of the Company by an amount of 215,986,072.- EUR so as to raise it from its present amount of 5,000,000.- EUR, divided into 5,000,000 shares without nominal value to 220,986,072.- EUR divided into 220,986,072 shares without nominal value.

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to issue 215,986,072 additional shares without nominal value with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day, without reserving any preferential subscription right in favour of existing shareholders.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of NEW HOLLAND EUROPE S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on August 11th 1999.

which proxy will remain annexed to the present deed. The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said NEW HOLLAND EUROPE S.A., for 215,986,072 additional shares, at par, and to make payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of all the shares in the following companies:

- NEW HOLLAND ITALIA S.p.A., with registered office in Modena, Viale delle Nazioni 55, incorporated on 14th November 1973,
- NEW HOLLAND ESPANA S.A., with registered office in Madrid, Carretera de Barcelona Km 11,300, incorporated on 16th December 1968,
- NEW HOLLAND PORTUGAL Ltda, with registered office in Portugal, Rua Quinta do Paizinho, 2-1, 2795-651 Camaxide, incorporated on 31st May 1985,
- NEW HOLLAND FRANCE S.A., with registered office in Morigny-Champigny, 16-18 Rue des Rochettes, incorporated on 7th April 1999,
- NEW HOLLAND BRAUD S.A., with registered office in Vendee, RCS La Roche-sur-Yon B 485 580N 012, 85220 Coex, incorporated on 23rd August 1955,
- NEW 1-IOLLand DEUTSCHLAND, G.m.b.H., with registered office in Germany, Benz Strasse 1, 7100 Heilbronn, incorporated on 12th March 1964,
- NEW HOLLAND BELGIUM N.V., with registered office in Zedelgem, Leon Claeystraat 3A, incorporated on 30st December 1913,

NEW HOLLAND EUROPE S.A., acting through its attorney-in-fact stated that the shares contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to the free transferability to NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A.

The person appearing stated that in accordance with Articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, the contribution in kind referred to above has been reported on August 9th, 1999, by Mr Victor Steichen, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, which report after signature *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing produced that report, the conclusion of which reads as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, I have no comments to make on the total value of the shares of the contributed companies, listed on the preceding point 2.1, which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued.»

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the 215,986,072 additional shares to the said subscriber NEW HOLLAND EUROPE S.A., as fully paid shares.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend the article 5, paragraph 1 of the Company's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the article 5, paragraph 1 of the company's articles will now read as follows:

«**Art. 5. Capital, Shares.** (1) The issued capital of the Company is set at two hundred twenty million nine hundred eighty-six thousand seventy-two Euros (220,986,072.- EUR), divided into two hundred twenty million nine hundred eighty-six thousand seventy-two (220,986,072) shares without nominal value.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.00 p.m.

*Valuation*

Insofar as the above contribution in kind results in NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., holding one hundred per cent (100%) of the shares issued by companies which are incorporated in countries which are Member states of the European Union, NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A. refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for a capital tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A. as a result of the present deed are estimated at 260.000.- LUF.

Whereover the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document, followed by a translation in French. In case of divergences between the two texts the english version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, said appearing persons, signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 31 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 223 du 31 mars 1999,

modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 juin 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.084.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à F-57140 Woippy, 1, rue Jean-Pierre Pêcheur,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- D'augmenter le capital social de la société d'un montant de 215.986.072,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 5.000.000,- EUR, divisé en 5.000.000 actions sans valeur nominale à 220.986.072,- EUR, divisé en 220.986.072 actions sans valeur nominale.

2.- D'émettre 215.986.072 actions supplémentaires sans valeur nominale avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et avec un droit au dividende à partir du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

D'accepter la souscription de ces 215.986.072 nouvelles actions supplémentaires, au pair, sans attribuer un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants, par NEW HOLLAND EUROPE S.A., une société constituée sous la loi Luxembourgeoise, avec siège social à Luxembourg, et d'accepter la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature de toutes les actions des sociétés suivantes:

- NEW HOLLAND ITALIA S.p.A., avec siège social à Modena, Viale delle Nazioni 55, constituée le 14 novembre 1973,

- NEW HOLLAND ESPANA S.A., avec siège social à Madrid, Carretera de Barcelona Km 11,300, constituée le 16 décembre 1968,

- NEW HOLLAND PORTUGAL Ltda, avec siège social au Portugal, Rua Quinta do Paizinho, 2-1, 2795-651 Camaxide, constituée le 31 mai 1985,

- NEW HOLLAND FRANCE S.A., avec siège social à Morigny-Champigny, 16-18 Rue des Rochettes, constituée le 7 avril 1999,

- NEW HOLLAND BRAUD S.A., avec siège social en Vendée, RCS La Roche-sur-Yon B 485 580N 012, 85220 Coex, constituée le 23 août 1955,

- NEW HOLLAND DEUTSCHLAND, G.m.b.H., avec siège social en Allemagne, Benz Strasse 1, 7100 Heilbronn, constituée le 12 mars 1964,

- NEW HOLLAND BELGIUM N.V., avec siège social à Zedelgem, Leon Claeystraat 3A, constituée le 30 décembre 1913,

3.- De modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société afin de le mettre en concordance avec l'augmentation du capital social, décrite au point 1 et 2 de l'ordre du jour.

4. - Divers.

II) Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexe au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été, après délibération, toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 215.986.072,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 5.000.000,- EUR, divisé en 5.000.000 actions sans valeur nominale à 220.986.072,- EUR divisé en 220.986.072 actions sans valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'émettre 215.986.072 actions supplémentaires sans valeur nominale avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et avec un droit au dividende à partir de ce jour, sans attribuer un droit de souscription préférentiel en faveur des actuels actionnaires.

Est apparu Maître Jacques Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de NEW HOLLAND EUROPE S.A., une société constituée sous la loi Luxembourgeoise, avec siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 août 1999, laquelle procuration demeurera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la société NEW HOLLAND EUROPE S.A., 215.986.072 actions supplémentaires, au pair, et d'accepter la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature de toutes les actions des sociétés suivantes:

- NEW HOLLAND ITALIA S.p.A., avec siège social à Modena, Viale delle Nazioni 55, constituée le 14 novembre 1973,

- NEW HOLLAND ESPANA S.A., avec siège social à Madrid, Carretera de Barcelona Km 11,300, constituée le 16 décembre 1968,

- NEW HOLLAND PORTUGAL Ltda, avec siège social au Portugal, Rua Quinta do Paizinho, 2-1, 2795-651 Camaxide, constituée le 3 i mai 1985,

- NEW HOLLAND FRANCE S.A., avec siège social à Morigny-Champigny, 16-18, rue des Rochettes, constituée le 7 avril 1999,

- NEW HOLLAND BRAUD S.A., avec siège social en Vendée, RCS La Roche-sur-Yon B 485 580N 012, 85220 Coex, constituée le 23 août 1955,

- NEW HOLLAND DEUTSCHLAND, G.m.b.H., avec siège social en Allemagne, Benz Strasse 1, 7100 Heilbronn, constituée le 12 mars 1964,

- NEW HOLLAND BELGIUM N.V., avec siège social à Zedelgem, Leon Claeystraat 3A, constituée le 30 décembre 1913,

NEW HOLLAND EUROPE S.A., agissant par son mandataire déclare que l'apport en nature de ces actions est libre de tout gage et qu'il n'existe aucun obstacle au transfert à NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A.

Le comparant déclare que conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 9 août 1999, par Monsieur Victor Steichen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, lequel rapport après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Le comparant a reproduit les conclusions du rapport qui sont les suivantes:

«Sur base des travaux effectués tels que spécifiés ci-dessus, je n'ai à faire aucun commentaire sur la valeur totale des actions apportées par les sociétés énumérées au point 2.1., qui est pour le moins égal à la valeur nominale des actions à émettre.»

Et ensuite, l'assemblée générale accepte ladite souscription et attribue les 215.986.072 actions supplémentaires à NEW HOLLAND EUROPE S.A., considérées comme entièrement libérées.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société, afin de le mettre en concordance avec l'augmentation du capital social.

En conséquence, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital Social, Actions.** (1) Le capital social est fixé à deux cent vingt millions neuf cent quatre-vingt-six mille soixante-douze Euros (220.986.072,- EUR), représenté par deux cent vingt millions neuf cent quatre-vingt-six mille soixante-douze (220.986.072) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

*Evaluation*

L'apport en nature dans NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., consistant en l'apport de 100 % du capital de sociétés constituées dans un états membres de la Communauté Européenne, NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A. fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A. en raison du présent acte sont évalués à environ 260.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, avec la traduction en langue française qui suit. En cas de divergences d'interprétation entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, R. Galiotto, L. Schummer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1999, vol. 118S, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 août 1999.

P. Decker.

(42144/206/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**NEW HOLLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(42145/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**NICOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue du Koerich.

R. C. Luxembourg B 20.792.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding I.G.I. S.A., ayant son siège social à Steinfort, 50, rue de Koerich, ici représentée par deux membres de son conseil d'administration, savoir:

- Monsieur Gilbert Leardini, employé privé, demeurant à Steinfort, et

- Madame Nicole Crasset, employée privée, épouse de Monsieur Gilbert Leardini, demeurant à Steinfort.

2.- Monsieur Yann Nastasi, directeur, demeurant à F-54400 Longwy, 73, rue Jean Jaurès, ici représenté par Monsieur Gilles Bouneou, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 août 1999.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elles sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NICOLUX, S.à r.l., avec siège social à Bascharage, 55, rue de la Résistance, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 septembre 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 284 du 20 octobre 1983, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 7 juillet 1986, publié au Mémorial C, numéro 271 du 24 septembre 1986, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 7 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 272 du 22 juin 1992, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 19 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 347 du 19 juillet 1996, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 20.792.

II. - Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (frs. 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à la société anonyme holding I.G.I. S.A., préqualifiée, cinquantedeux parts sociales	52
2) à Monsieur Yann Nastasi, préqualifié, quarante-huit parts sociales	48
Total: cent parts sociales	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bascharage à Steinfort et de modifier en conséquence l'article 2 (premier alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Steinfort.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer l'adresse du siège à L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

*Troisième résolution*

Monsieur Gilbert Leardini, préqualifié, déclare démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérant unique de la société.

Les associés acceptent la démission de Monsieur Gilbert Leardini de sa fonction de gérant unique de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la société est accordée à Monsieur Gilbert Leardini.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant unique de la société pour une durée indéterminée, Madame Nicole Crasset, préqualifiée.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs (frs. 29.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: G. Leardini, N. Crasset, G. Bouneou, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 118S, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

T. Metzler.

(42147/222/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**NICOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue du Koerich.

R. C. Luxembourg B 20.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

Signature.

(42148/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**NEW LI-FA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.044.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(42146/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**NIPPON ASSETS INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 21.692.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIPPON ASSETS INVESTMENTS

J. Vanden Bussche

Administrateur

(42149/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**OBLIRENTA CONSEIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.842.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBLIRENTA CONSEIL  
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature

(42151/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**ORDOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 62.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour ORDOS S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(42152/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**OXYLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, rue de Belval.  
R. C. Luxembourg B 10.227.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(42153/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PADUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 56.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 42, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . USD 906,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42154/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PETULA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 65.300.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau . . . . . ITL (17.889.668,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Signature.

(42158/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

40985

**PETULA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 65.300.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paul Laplume. Monsieur Franz Prost, démissionnaire, n'a pas été remplacé.

Luxembourg, le 30 août 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42159/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PARTICIPATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.990.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 1998, la décision des administrateurs du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennachhio au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

Pour PARTICIPATIONS FINANCIERES  
INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42155/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PHENIX MEZZANINE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.971.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHENIX MEZZANINE  
KREDIETRUST LUXEMBOURG  
Signatures

(42160/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PHILADELPHIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.792.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PHILADELPHIA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 5 octobre 1989, numéro 283.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 17 juillet 1997, numéro 384.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Aix/Cloie (F).

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Séverine Cordonnier, employée privée, demeurant à Fontoy (F).

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des trente mille (30.000) actions en circulation, 30.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des 5 août 1999 et 14 août 1999 ;
- au journal Tageblatt, en date des 5 août 1999 et 14 août 1999.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de prononcer la dissolution de la société.
- 2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prononce la mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Schul, A. Renard, S. Cordonnier, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 410, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 1999.

E. Schroeder.

(42161/228/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**PINAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.014.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat reporté début de l'exercice . . . . .	(3.280.377) LUF
- Résultat de l'exercice . . . . .	13.650.155 LUF
- Affectation à la réserve légale . . . . .	(518.489) LUF
- Report à nouveau . . . . .	9.851.289 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

DELOITTE & TOUCHE

Signature

(42162/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**PINAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 51.014.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat reporté début de l'exercice . . . . .	9.851.289 LUF
- Résultat de l'exercice . . . . .	7.482.337 LUF
- Affectation à la réserve légale . . . . .	(892.606) LUF
- Report à nouveau . . . . .	16.441.020 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

DELOITTE & TOUCHE

Signature

(42163/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 54.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A.

Signature

(42156/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 54.536.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 12 avril 1999*

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme  
PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42157/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

**PRAETOR GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.624.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 2 mars 1999*

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende et de reporter le bénéfice de l'exercice de sorte que les résultats reportés s'élèveront à CHF 5.545.096,96.

2. L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

3. L'Assemblée Générale décide la nomination de DELOITTE & TOUCHE en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Michel Huvelin, Directeur Général, OPTIGESTION S.A., Paris.

*Administrateurs:*

- Monsieur Yann Houdré, Directeur Général Adjoint, OPTIGEST-LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

- Monsieur Edouard de l'Espée, Analyste financier, Genève.

- Monsieur Charles Jurien de la Gravière, Directeur Général Adjoint, BANQUE MARTIN MAUREL, Paris.
- Monsieur Michel Darblay, Administrateur, DARBLAY S.A., Paris.

*Le Commissaire aux Comptes est:*

- DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG  
Société Anonyme

V. Jean P. Visconti  
*Mandataire Commercial Sous-Directeur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(42164/010/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PRIME MERCHANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 55.397.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 2 septembre 1999 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1997 et a nommé en son remplacement Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont. Il terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(42165/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROCYON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 59.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

PROCYON HOLDING S.A.

Signatures

(42166/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PRO LOGIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.424.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42167/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.041.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A.*

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(42190/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS BELGIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.855.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42168/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS CZECH REPUBLIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 63.269.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42169/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 62.260.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42170/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS FRANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.108.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42171/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS HUNGARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 65.261.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42174/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PUTNAM INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 11.197.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUTNAM INTERNATIONAL FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(42191/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.857.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42175/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.857.

Pursuant to a share purchase agreement executed on May 1, 1999, all the shares held in the Company by its sole shareholder, i.e. PROLOGIS, S.à r.l., have been transferred to PROLOGIS DEVELOPMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

August 19, 1999.

Signature  
A Manager

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42176/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS INTERNATIONAL FUND S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42177/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.428.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42178/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS NETHERLANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.621.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42179/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS NETHERLANDS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.621.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42180/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS NETHERLANDS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.896.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42181/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS NETHERLANDS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 65.974.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42182/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS NETHERLANDS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 65.975.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42183/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS NETHERLANDS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 65.975.

Pursuant to a share purchase agreement executed on May 1, 1999, all the shares held in the Company by its sole shareholder, i.e. PROLOGIS NETHERLANDS, S.à r.l., have been transferred to PROLOGIS DEVELOPMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

August 19, 1999.

Signature

A Manager

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42184/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS POLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.858.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42185/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS SPAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.897.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42186/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS SPAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.897.

Pursuant to a share purchase agreement executed on May 1, 1999, all the shares held in the Company by its sole shareholder, i.e. PROLOGIS, S.à r.l., have been transferred to PROLOGIS DEVELOPMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

August 19, 1999.

Signature  
A Manager

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(42187/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS SPAIN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.261.

Pursuant to a share purchase agreement executed on May 1, 1999, all the shares held in the Company by its sole shareholder, i.e. PROLOGIS, S.à r.l., have been transferred to PROLOGIS DEVELOPMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

August 19, 1999.

Signature  
A Manager

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(42188/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**PROLOGIS UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.898.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Signature.

(42189/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---

**REFINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 12.786.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1998, la décision des administrateurs du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennachhio au conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des administrateurs Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et Albert Pennachhio, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

*Pour REFINA INTERNATIONAL S.A.*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(42193/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 1999.

---